Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-47D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2026-00226

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 13 février 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER

Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick BERTRAND à Monsieur le Maire, Béatrice VAN DER GUCHT à Jacqueline UNTEREINER, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

047D/2026 - SUBVENTION ECOLE DIWAN AN ALRE - 2026

L'école Diwan An Alré accueille lors de la rentrée scolaire 2025-2026, 93 élèves dont 3 élèves de BADEN (2 élèves de maternelle et 1 élève de primaire).

Aussi en application des articles L.442-5 et L.442-5-1 du Code de l'Education, il y a lieu de verser à l'école Diwan An Alré le forfait scolaire communal tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Après avis favorable de la Commission éducation, enfance, jeunesse et restauration scolaire réunie le 3 février 2026,
Après avis favorable de la Commission des finances, activités économiques et tourisme réunie le 9 février 2026,

Nom de l'établissement	***Subvention allouée en 2025 Pour mémoire***	***Nombre d'élèves de Baden scolarisés en 2026***	**Montant 2026**
SKOL DIWAN AN ALRE AURAY	982,26 euros pour 2 élèves de primaire et 5.957,43 euros pour 3 élèves de maternelle soit un total de **6.939,69 euros**	1 élève en primaire 2 élèves en maternelle	509,23 euros pour 1 élève de primaire et 4 121,90 euros pour 2 élèves de maternelle soit un total de **4 631,13 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'attribuer le forfait scolaire communal à l'école DIWAN AN ALRE tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick EVENO

MAIRIE DE BADEN MORBIHAN